

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 27 juin 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Absents : 4
Exclus : 0

L'an Deux Mil Quatorze, le vingt-sept juin à 18 heures 15,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOUBERT Michel, Maire.

Date de convocation :

23 juin 2014

Date d'affichage :

23 juin 2014

Etaients présents :

Mesdames HOMMERIN Eliane – PIHET Véronique et MENDELSKI Caty.
Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – HERBIN Gérard – FERREZ Didier – ROUSSEL Régis – GUERDIN Matthieu – GUSTIN Arnaud et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Madame SUM Michèle.
Madame BIHANNIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.
Monsieur LEPRETRE Frédéric a donné pouvoir à M. FERREZ Didier
Monsieur MALAQUIN Alain a donné pouvoir à M. HERBIN Gérard.

Madame MENDELSKI Caty a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2014/05/13

OBJET : Motion pour la défense du transport ferroviaire dans le Nord-Pas de Calais

Réductions de dessertes TGV et Eurostar, suppressions de dessertes des trains d'équilibre du territoire (Paris – Cambrai – Maubeuge / Paris - Littoral sud notamment), baisse de la qualité du service TER, il ne se passe jamais longtemps sans que nous ayons à nous plaindre de la politique que mène la SNCF en direction de notre région.

Ces décisions, que la SNCF nous impose, ont des conséquences directes qui pénalisent notre collectivité et nos concitoyens, usagers actuels ou potentiels, et se traduisent notamment par une dégradation des services offerts (fermeture de gares, diminution du nombre de dessertes, restriction des horaires d'ouverture des guichets, moindre présence humaine dans les gares et dans les trains,...).

A chaque fois le même scénario se répète, celui de décisions prises par la SNCF sans concertation, sans consultation, ni information préalable des élus locaux.

A chaque fois, c'est a posteriori que nous, élus, sommes informés des volontés ou intentions de la SNCF qui semble de plus en plus privilégier une logique purement commerciale sacrifiant, sur l'autel de la rentabilité financière, le service public, l'aménagement et le développement du territoire auxquels elle devrait aussi et avant tout répondre.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Emerchicourt réuni le 27 juin 2014 dit son refus d'une logique exclusive de rentabilité financière, actuellement mise en avant par la SNCF et demande à celle-ci :

- Le maintien d'un service public ferroviaire de qualité, sur l'ensemble du territoire régional, dont l'utilisateur est le cœur
- Le maintien des dessertes par la grande vitesse des villes moyennes du Nord-Pas de Calais, véritable innervation de notre territoire régional, et facteur d'aménagement, de développement et d'attractivité locale.

Le Conseil Municipal appelle aussi à la réunion d'états généraux du transport ferroviaire en Nord-Pas de Calais qui réuniraient l'ensemble des acteurs (État, collectivités locales, SNCF, RFF, usagers,...).

Le Conseil Municipal en appelle enfin aux plus hautes autorités de l'État, Président de la République et Premier Ministre, afin qu'ils rappellent à la SNCF et à son Président les exigences de service public, d'aménagement et de développement du territoire qui ne devraient pas cesser d'être les leurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Michel LOUBERT.